

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$2.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 29 avril 1884
QUESTIONS DU JOUR

Y A-T-IL DANGER ?

On a parlé dans ces derniers temps de la possibilité de voir les Indes supplanter l'Amérique dans l'approvisionnement de l'Europe en blé, et cette éventualité, qui serait dommageable pour le Canada, est elle réellement à craindre ?

Il ne paraît pas, car sir James Caird, une autorité en pareille matière, a donné l'opinion suivante sur l'avenir de la culture et de l'exportation du blé aux Indes : "Je ne suis pas aussi enthousiasmé que beaucoup de personnes en ce qui concerne l'avenir de l'exportation des blés de l'Inde. La population des Indes augmente si rapidement que d'ici à deux ans elle absorbera tout le blé actuellement exporté, à moins, toutefois, que la production ne soit de beaucoup plus considérable qu'en ce moment. Pendant ces deux dernières années l'exportation du blé a fait de grands progrès, mais ces progrès sont surtout attribuables aux saisons exceptionnelles dont l'Inde a été gratifiée. Quant à l'augmentation de la production provenant de l'amélioration de la culture et de l'emploi des machines perfectionnées, cela dépendra beaucoup du prix des blés et des avantages que les cultivateurs pourront en retirer. Il y a aux Indes d'immenses étendues de terrain facilement cultivables, mais sir James Caird ne pense pas que ces terrains seront mis sous culture du blé, à moins que les prix ne soient plus rémunérateurs qu'en ce moment. D'un autre côté on assure que le blé des Indes est très inférieur en qualité au blé d'Amérique."

A TRAVERS LA PRESSE.

On lit dans le Moniteur du Commerce :
"Les deux compagnies rivales du chemin de fer de la Baie d'Hudson sont arrivées à un arrangement. La compagnie de la vallée de Nelson s'est engagée à livrer les plans, arpentages, etc. et à réunir ses actionnaires afin de dissoudre la compagnie en compensation d'une somme de \$10,000 que lui verserait, d'ici à un an, la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson. Cet arrangement met fin à la discussion et laisse la dernière compagnie seule maîtresse de la position. C'est donc cette insinuation qui recevra la subvention de 9,000,000 d'acres, accordée par le parlement fédéral."

Le correspondant d'un journal de Paris raconte comme suit la prise de Bac Ninh par les Français :

Les braves gens qui ont accompli le haut fait de la prise de Sontay, l'ont renouvelé contre Bac Ninh, dans des conditions plus difficiles encore. Les Chinois et leurs alliés les Pavillons noirs avaient accumulé dans cette place toutes leurs forces. Ils ont été de toutes parts des défenses imposantes ; ils ont construit des redoutes, coupés de barricades ; submergé le lit déjà des fleuves voisins. Ils s'apprêtaient à résister de leur mieux, au nombre de vingt mille environ, derrière leurs épaulements gigantesques, à l'attaque furieuse de dix mille français. Le brave amiral Courbet n'était plus là pour les

vaincre ; mais il était remplacé par trois généraux rompus aux difficultés de la guerre terrestre, et on a pu planter sur les hauteurs de Bac Ninh comme sur la tour de briques de Sontay, "un drapeau tricolore formé de lambeaux de pavillons ennemis, noués ensemble."

Législature de Québec

Séance du lundi, 28 avril.

La continuation du débat sur les résolutions concernant l'autonomie provinciale a été remise à mardi, vu l'absence d'un grand nombre de députés.

M. Robertson donne avis que les résolutions suivantes seront déposées demain :

"Qu'à l'avenir, on n'accordera pas annuellement, plus de deux cents licences pour hôtels et restaurants, et pas plus de deux cent cinquante licences de magasin pour la vente en détail des liqueurs alcooliques, en la ville de Montréal."

L'honorable M. Beaubien demande si le gouvernement intentionnera des poursuites contre toutes les personnes qui n'auront pas obtenu leur licence du gouvernement provincial ?

L'honorable M. Robertson répond qu'il ne peut dire si des poursuites seront intentées contre toutes ces personnes, mais le gouvernement adoptera certainement des mesures pour s'assurer de la constitutionnalité de la loi provinciale.

Après quelques observations de M. Blanchet au sujet du bill pour l'interdiction des ivrognes invétérés, la Chambre s'ajourne.

ACTES PUBLICS

Dans le dernier numéro de la Gazette du Canada, sont publiés les actes d'intérêt public adoptés pendant la dernière session. En voici la liste :

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de 1879 et les actes qui l'amendent.

Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles.

Acte amendant l'acte trente-huit Victoria, chapitre cinquante quatre, intitulé : "Acte à l'effet d'étendre à la province de Manitoba l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de Québec et d'Ontario."

Acte à l'effet d'amender l'acte trente-sept Victoria, chapitre quatre, intitulé : "Acte pour étendre à la province de la Colombie Britannique certaines des lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance."

Acte pour amender de nouveau l'acte trente et un Victoria, chapitre douze, intitulé : "Acte concernant les travaux publics du Canada."

Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle Ecosse.

Acte qui amende "l'Acte de tempéance du Canada 1878."

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte modifiant de nouveau le tarif actuel des droits de douane.

Acte concernant le territoire en contestation entre la Puissance du Canada et de la province d'Ontario.

Acte pour autoriser la translation des prisonniers d'une prison à une autre dans certains cas.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'acte quarante-trois Victoria, chapitre sept, intitulé : "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois."

Acte à l'effet de prévenir la falsification des substances alimentaires et des drogues.

Acte modifiant l'acte des poids et mesures de 1879.

Acte modifiant de nouveau "l'acte d'inspection générale, 1874."

Acte qui amende "l'acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880."

Acte pour amender de nouveau l'acte quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-trois, intitulé : "Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Acte qui amende l'acte des terres fédérales, 1883.

Acte à l'effet de modifier les actes du Service Civil de 1882 et 1883.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'acte relatif aux Sauvages, 1880."

Acte conférant certains privilèges aux bandes les plus éclairées de sauvages du Canada, dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux.

Acte modifiant "l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882", en réduisant les honoraires de renouvellement des certificats de mécaniciens.

Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude au sujet de la vente des droits de brevets d'invention.

Acte pour amender les actes quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-quatre, relatifs aux Sociétés permanentes de construction et aux Compagnies de prêt et d'épargne opérant en Ontario.

Acte modifiant "l'acte relatif aux enjûtes sur les naufrages et à d'autres objets", au sujet des pouvoirs de la marine et des pêcheries dans certains cas dont il lui est fait rapport sous son empire.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz.

Acte modifiant "l'acte des Douanes, 1883."

Acte modifiant "l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires", et "l'acte des matelots, 1873."

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse.

Acte pour amender l'acte des licences, 1883.

NECROLOGIE.

Nous regrettons d'avoir à annoncer à nos lecteurs la mort de Noël Chevrier, arrivé ce matin à Ottawa. M. Noël Chevrier ci-devant de Rigaud, P. Q., arrivait à Ottawa, le 5 avril dernier de South Pueblo, Colorado. Il était malade depuis plusieurs mois déjà et revenait à Ottawa dans le but de se rétablir. Il était le frère de M. Léandre Chevrier, de Ste Scholastique, de M. Gustave Chevrier, de Hull, de M. Adrien Chevrier, hôtelier, rue St. Patrick. Les deux plus jeunes de ses frères sont actuellement à Rigaud. Il était absent du Canada depuis 36 ans ; dans le cours de ses voyages il a visité le Mexique, le Texas, la Californie, et la Chine. Le dernier endroit où il a résidé avant de revenir au Canada est South Pueblo, Colorado. De retour à Ottawa, il a passé quelque temps chez son frère, M. Edmond Chevrier, puis chez sa sœur madame Adolphe Chabot, rue Water, où il est mort ce matin, entouré des membres de la famille. Il était beaucoup estimé de tous ceux qui le connaissaient. Le service et la sépulture auront lieu jeudi matin. Voir le décès dans une autre colonne.

ACCIDENT

Ce matin, un jeune garçon du nom de T. St. Jacques, employé chez Blyth et Kerr, rue Rideau, a eu la figure terriblement brûlée par du plomb en ébullition contenu dans une chaudière qui lui a échappé de ses mains. Les blessures sont graves et on craint qu'il perde la vue.

Le commerce de chevaux se fait sur une grande échelle à Ottawa, depuis quelques jours.

B. G.

Acte modifiant de nouveau "l'acte d'inspection générale, 1874."
Acte qui amende "l'acte des Territoires du Nord-Ouest, 1880."
Acte pour amender de nouveau l'acte quarante-cinq Victoria, chapitre vingt-trois, intitulé : "Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Economie de 35 pour Cent
En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 115 Rue Rideau.

BRYSON, GRAHAM & Co.,

& CO.

Voitures pour Enfants

Cages pour Oiseaux

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

J. B. C. DUNN

Epicier, rue Dalhousie,

MAGASIN DE FLEUR

Aux Inventeurs

J. COURSOULE & Co.,

ABANDON DU COMMERCE

A L'ANCIEN
MAGASIN DE DRAPER

Vente complete et sans réserve

Ayant en magasin un très grand assortiment de marchandises, nous sommes décidés à les vendre à un rabais énorme. Le public d'Ottawa sait fort bien que notre assortiment a toujours été le plus complet et le meilleur, comprenant toutes les

Marchandises les plus nouvelles

Et les plus à la mode, aussi bien que les dernières fabrications de COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ÉTOFFES À ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de

MARCHANDISES DE GOUT

Le tout sera vendu à des prix qui surprendront les plus économes. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente.

Attendez-vous à faire de bons Marchés

NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT

Tout doit se Vendre

MAGASIN DE DRAPER

559 et 561 rue Sussex

5 avril 1884

FUMEZ

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

FERRONNERIES

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez

MCDUGALL & CUZNER

Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la

GROSSE TARRIÈRE,

Rue Sussex, et coin de la rue Duke,

CHAUDIÈRES, OTTAWA,

Et à MATTAWA, P.Q.

MCDUGALL & CUZNER

31 Octobre 1883.

Aux Inventeurs

J. COURSOULE & Co.,

CHAMBRE VICTORIA, 24 FÉV. 1883

Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES

LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

Changement de programme toutes les semaines.

REPRÉSENTATION: Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS

Le soir à 8 heures.

Admission, 10 Cents.

Sièges réservés, 10 Cts. extra.

30 nov.

GRAND

Magasin de Meubles

DE

L. GRATTON,

Entrepreneur Meublier, Monusier,

No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.

Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à

DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

1er Oct. 1883

MACHINES À COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES FABRIQUES

et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (pour tous les pays) Singer, Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wheeler, New Sewing, etc.

Machines à Coudre pour fabrication, Wheeler et Wilson.

Singer de Wilson No. 2.

Machines de Pearson pour coudre avec le cercle et avec le bras dur.

Machines de Jones à rapetuser pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau,

1er Fév. 1884